

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014 A 19h30

Etaients présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, M. PRADES Guy, Mme MAC DAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DONZIER Emmanuelle, M. LECOEUR Jean- Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MATHIEU Marie-Elisabeth,

Procurations :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles à Mme MATHIEU Marie-Elisabeth
Mme JUBAULT-BREGLER Anne à Mme DONZIER Emmanuelle
M. GIRAULT Bruno à Mr PHILIPPOT Pascal
Mme BASMOREAU Stéphanie à M. LECOEUR Jean- Marie
Mme DAUSEND Sandra à Mme RYCKEBOER Danièle

Absente :

Mme DANET Clothilde

M. Nicolas VEZIEN, élu secrétaire.

Convocation du 16 juin 2014

Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Délibération 01-20/06/14 : reconduction contrat de l'agent communal pour l'agence postale.**
- **Délibération 02-20/06/14 : création de poste pour accroissement temporaire d'activité.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'ajout des deux points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance.

Approbaton du procès verbal de la séance précédente

Informations générales et délibérations

FINANCES

Anne JUBAULT-BREGLER

AGGLOMERATION DE DREUX

PATRICK MOUCHARD

ORGANISATION

Anne JUBAULT- BREGLER

DELIBERATION 01-20/06/2014 : Reconduction du contrat de l'agent communal pour l'agence postale :

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Le Maire propose au conseil la reconduction du contrat d'adjoint administratif pour l'agence postale communale à raison de 17 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2014, la rémunération de cet agent étant indexée sur la base du 5^{ème} échelon de ce grade.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la reconduction du contrat pour l'emploi d'un adjoint administratif contractuel à compter du 1^{er} juillet 2014 pour 17 heures par semaine. Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget 2014.

DELIBERATION 02-20/06/2014 : création de poste pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe échelon 2, à raison de 21 heures hebdomadaire jusqu'au 31 juillet 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif dans les conditions citées ci-dessus et autorise le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel et à signer tous documents relatifs à ce recrutement.

MANIFESTATIONS

DIVERS INTERVENANTS

URBANISME

BRUNO GIRAULT – STÉPHANIE BASMOREAU

ENVIRONNEMENT

**JEAN MARIE LECOEUR – DANIELLE
RYCKEBOER**

JURIDIQUE

MARIE-ÉLISABETH MATHIEUX

TRAVAUX

PASCAL PHILIPPOT

DELIBERATION 02-20/06/2014 : Prise d'un arrêté municipal portant réglementation de circulation à l'unanimité

Prise d'un arrêté municipal portant réglementation de la circulation sur la nouvelle piste cyclable, empruntant es chemins ruraux suivants (Section comprise entre la rue de Rouvres et la limite de la commune de Saint uen Marchefroy dans un soucis de sécurité, de préservation de l'environnement et de protection de la vallée) :

- Chemin rural dit des champs filasses
- Chemin rural N° 46 dit des près de Mancilly
- Sente rurale N° 19 dite des vaches de l'Enclos
- Chemin rural N° 18 dit des ponts
- Chemin rural N° 19 dit des grands Clos

Motion : Réforme territoriale

A l'unanimité le conseil approuve la motion présentée et demande au Maire de la transmettre à Monsieur le Préfet

Approbation d'une motion sur le projet de loi présenté au conseil des ministres du 18 juin réduisant le nombre de régions de 22 à 14, qui propose le regroupement du Centre avec les régions du Limousin et du Poitou-Charentes en une seule région.

Cette motion est importante pour le devenir de nos collectivités, et si les élus comprennent bien l'importance de cette réforme, et si la Région Centre ne peut, malgré son importance, rester seule, ils demandent alors un rapprochement avec les départements voisins afin de permettre la création d'une région Centre Val de Loire.

Monsieur le Maire fera aux noms des élus un courrier dans ce sens à Monsieur le Préfet.

SYNDICATS :**SIRP****SITED :****SIEPRO :****SICA :****VAUCOULEURS :****BASSE-VESGRE :**

La séance est levée à 19h55 .